



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

N° Spécial

01 Octobre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DRIHL du 01 Octobre 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/SHRU N° 2018-104	28.09.2018	Arrêté portant autorisation d'augmentation de capital de France Habitation.	3



PRÉFET DES HAUTS DE SEINE

**Arrêté DRIHL92-SHRU n° 2018-104 du 28 septembre 2018 portant autorisation
d'augmentation de capital de France Habitation**

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L.423-4, l'article R.422-1, et son annexe 19 ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2018 de la SA HLM L'ATHEGIENNE, approuvant la fusion par absorption de la SA d'HLM L'ATHEGIENNE par la SA HLM FRANCE HABITATION avec création de 10 879 188 actions ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2018 de la SA HLM SOFILOGIS, approuvant la fusion par absorption de la SA d'HLM SOFILOGIS par la SA HLM FRANCE HABITATION avec création de 20 711 730 actions ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2018 de la SA HLM FRANCE HABITATION, arrêtant à 31 590 918 le nombre d'actions issues de la fusion par absorption de la SA d'HLM SOFILOGIS et de la SA d'HLM L'ATHEGIENNE ;

Vu la demande du 14 septembre 2018 d'augmentation de capital de la SA HLM FRANCE HABITATION, de 31 590 918 actions de 1,5 euros de valeur nominale, soit 47 386 377 euros ;

Vu le traité du 13 juillet 2018 de fusion-absorption de la société l'Athégienne et de la société Sofilogis par la société France Habitation ;

Vu le rapport de Madame la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, et sa proposition ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Est approuvée, au titre de la législation sur les Habitations à Loyer Modéré, l'augmentation de capital de 47 386 377 euros, mentionnée dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2018 emportant les modifications des statuts suivant :

- « Le capital social est fixé à la somme de 313 457 272,5 euros ».
- « Il est divisé en 208 971 515 actions de 1,5 euros chacune ».

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, Madame la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et le directeur général des Finances publiques des Hauts de Seine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et notifié aux intéressés.

Nanterre, le 28 septembre 2018

Le préfet des Hauts-de-Seine



Pierre SOUBELET

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>